Sont accueillis les enfants du Pays de Daoulas (à savoir : Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet, Saint Eloy et Saint Urbain,) et de l'extérieur du pays de Daoulas (si les places le permettent).

Les documents nécessaires à la constitution du dossier (documents téléchargeables sur le site) :

- - Fiche de renseignements complétée
- - Fiche sanitaire complétée (merci de prendre contact avec la direction pour tous problèmes de santé (allergies, maladies...)).

- - La photocopie des vaccins ou un certificat médical attestant des vaccinations
- - Certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité et de non contre-indication à la pratique des activités exercées à l'Accueil de Loisirs (établi par un médecin).

- - Une photo récente de(s) l'enfant(s)
- - Une photocopie d'attestation d'assurance